

<p>Nombre de conseillers En exercice : 13 Présent : 10 Procuration : 1 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : - Mme TAVERNIER Marie -Laure <u>Date de convocation</u> : 9 mars 2023</p>
<p>Réf : 2322</p> <p>Objet :</p> <p>Demande subvention fonds verts, éclairage public</p>	<p>Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - - Mme MCQUADE Alisha - Mme MICHAUD Sonia M. COCCOZ Patrick - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Carole</p> <p>Absents ou excusés : M. BRAIZE Richard - M. DUCHEMIN Vincent - Mme SIBIL Christine</p> <p>Procuration : M. BRAIZE Richard à M. MUFFAT Michel</p>

Monsieur ROSSET André propose au conseil dans le cadre du programme validé par délibération en date du 2022, de remplacement de l'ensemble de l'éclairage public communal, en partenariat avec le Syane, pour permettre de réaliser des économies d'énergies et une optimisation de l'éclairage de la commune, afin de le rendre plus performant et adaptable, de solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre des fonds verts.

Il rappelle que les travaux sont évalués à :

Globalité :	883 138.58 € HT
Part Syane 74 :	264 941.57 € HT
Part commune :	618 196.99 € HT

Il propose donc de demander une subvention sur la part restant à charge de la commune de 30%, soit un montant de : 185 460.00 € HT sur la part communale à autofinancer.

Il indique le plan de financement prévisionnel est :

PARTENAIRES	MONTANT HT
Fonds verts 30%	185 460.00 €
Commune autofinancement ou emprunt	432 740.00 €
TOTAL	618 200.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **ACCEPTE** de solliciter une subvention dans le cadre des fonds verts 2023. auprès de l'Etat à hauteur de 30%
- * **VALIDE** le plan de financement ci-dessus
- * **PREND NOTE** que la réalisation de cette maison des assistantes maternelles est programmée cette année, pour une livraison en 2024.
- * **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire de séance
Mme TAVERNIER Marie -Laure



Montriond, le 22 mars 2023

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire

Le Maire
DENNE Jean - Claude

